

de l'Institut, conformément aux dispositions de l'Article XI du présent Accord;

- h) autoriser le Directeur à conclure un Accord d'association avec un Associé acquiesçant;
- i) décider de la création et de la désignation des Centres de recherche de l'Institut et de leur emplacement, conformément aux dispositions de l'Article IX;
- j) prendre des décisions concernant le siège de la Direction administrative;
- k) créer, le cas échéant, des comités spéciaux;
- l) approuver les amendements au présent Accord, conformément à la Section 3, Article XV;
- m) s'acquitter, le cas échéant, d'autres fonctions permettant de réaliser les objectifs de l'Institut.

Article VI Le Conseil exécutif

- 1) Le Conseil exécutif est l'organe exécutif de l'Institut.
- 2) Le Conseil exécutif est composé au maximum de neuf membres élus par la Conférence des Parties pour un mandat de deux ans, en tenant compte de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée.
- 3) Le Conseil exécutif se réunit au moins deux fois par an et s'efforce de tenir ses réunions en des lieux différents sur le territoire des Parties.
- 4) Le Conseil exécutif doit s'acquitter des fonctions suivantes:
 - a) élaborer des recommandations sur les politiques de l'Institut, qui sont soumises à la Conférence des Parties pour y être approuvées;
 - b) s'assurer que le Directeur mette à effet les politiques adoptées par la Conférence des Parties;
 - c) faire des recommandations à la Conférence des Parties en matière de plans à long terme ainsi que de programme et de budget annuels;
 - d) faire des recommandations à la Conférence des Parties en ce qui concerne les politiques financières de l'Institut présentées par le Directeur;
 - e) désigner un vérificateur externe et examiner le rapport annuel de vérification externe présenté par le Directeur à la Conférence des Parties;
 - f) faire des recommandations à la Conférence des Parties en matière de modification du Règlement intérieur du Conseil Exécutif;
 - g) proposer à la Conférence des Parties la désignation des Centres de recherche de l'Institut;